

## Procès-verbal de la séance du 21 mai 2025

**Le 21 mai à 19h30**, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

**Présents** : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Rolande PITON, Gilles QUÉLENNEC, Frédéric BAROU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Jean-Raymond CRUCIONI, Marie-Christine DEBLACHE, Jean-Pierre LECLAIR, Isabelle TAUDIÈRE, Christophe VECCHIOLA,

**Représentés** : Neil VESMA procuration à Gilles QUÉLENNEC  
Magali BULIT procuration à Isabelle TAUDIÈRE  
Sylvie AVEZOU procuration à Rolande PITON  
Alexis BÉLIGOND procuration à Jean-Jacques CAMINADE

**Secrétaire de séance** : Isabelle TAUDIÈRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 mai 2025**

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, Maire de Villeréal donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Isabelle TAUDIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

-----

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2025-024</b>	<b>Mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et proposition de grille tarifaire</b>	<b>8-1-4</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29 ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 précisant que les tarifs de restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Vu le décret n° 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance,

Considérant que :

Il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale. La cantine scolaire est à la fois un service public certes non obligatoire, mais indispensable aux familles (notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile) mais également un espace privilégié d'apprentissage pour les enfants. Elle permet à tous les élèves qui fréquentent le service de restauration scolaire de « bien manger » et elle contribue à leur permettre d'intégrer les règles de base du « vivre ensemble ». La mise en place d'une tarification sociale contribue ainsi à donner à chaque enfant les moyens de la réussite.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a mis en place dès avril 2019 un dispositif d'aide afin de favoriser la mise en place d'une tarification sociale en fonction des revenus des familles, dans les services de restauration scolaire des communes de moins de 10 000 habitants. Depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) « péréquation » peuvent bénéficier de ce dispositif.

Pour bénéficier de cette aide, le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 €, pour les familles dont le QF est de 1000 € au maximum, et un supérieur à 1 €. L'aide de l'État s'élève à 3 € par repas facturé 1 € ou moins.

De plus, depuis le 1er janvier 2024, l'État propose un soutien financier renforcé avec une bonification de 1 € par repas facturé 1 € maximum aux familles, à condition de souscrire un engagement supplémentaire : mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim, soit au moins 50 % de produits durables et de qualité et au moins 20 % de produits bio. Pour ce faire, toutes les cantines de la commune doivent être inscrites sur le site ma-cantine.agriculture.gouv.fr et prévoir un suivi des achats alimentaires avec une télédéclaration annuelle.

Actuellement, la commune de Villeréal propose un service de restauration scolaire municipal qui repose sur un tarif fixe et unique de 4 € par repas pour tous les élèves. La commune remplit les conditions d'éligibilité au dispositif « Cantine à 1 € » et a inscrit ses cantines et ses achats sur le site ma-cantine.agriculture.gouv.fr le 12 février 2025.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,  
après en avoir débattu et délibéré décide  
avec 1 abstention, 14 pour :**

- **De fixer** la tarification sociale dans son service de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 comme suit :
  - ✓ 1.00 € le repas pour les familles dont le quotient familial est situé entre 0 € et 1000 € ;
  - ✓ 3.00 € le repas pour les familles dont le quotient familial est situé entre 1001 € et 1200 € ;
  - ✓ 4,00 € le repas pour les familles dont le quotient familial est égal ou supérieur à 1201 €.

Pour bénéficier de ces tarifs, les familles devront fournir chaque année l'attestation de quotient familial. Sans cette attestation, le repas sera facturé 4,00 €.

- **De fixer** cette tarification sociale pour une durée illimitée, jusqu'à la prochaine révision des tarifs et à condition que le soutien financier de l'État soit maintenu.
- **De poursuivre** l'engagement de la collectivité à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, dont la convention triennale avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
<b>2025-025</b>	<b><u>Fixation des nouveaux tarifs des droits de place sur le marché des commerçants non sédentaires</u></b>	<b>7-10-3</b>

Vu la délibération n°2025-005 en date du 15/01/2025 fixant les nouveaux tarifs des droits de place sur le marché des commerçants non sédentaires ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la tarification des droits de place du marché afin de prévenir la désertification hivernale et de renforcer la dynamique du marché les samedis et les mercredis ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 comme suit :

<b>Statut des commerçants non sédentaires</b>	<b>Tarif et conditions</b>
Marché du samedi Etalagiste abonné	<b>6 euros, pour un étal</b> maximum de 3 mètres linéaire et 3 mètres de profondeur puis <b>1 Euro par mètre linéaire supplémentaire.</b>
Marché du samedi Etalagiste non abonné	<b>7 Euros, pour un étal</b> maximum de 3 mètres linéaire et 3 mètres de profondeur puis <b>1,30 Euro par mètre linéaire supplémentaire</b>
Etalagiste présent sur le marché estival du mercredi.	<b>7 Euros, pour un étal</b> maximum de 3 mètres linéaire et 3 mètres de profondeur puis <b>1,30 Euro par mètre linéaire supplémentaire</b>
Pour tous les marchés branchement électrique	<b>1,5 Euros</b>
Livraison camion outillage	<b>50 Euros</b>
Pour tous les marchés branchement eau	<b>1€</b>

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif préférentiel pour les abonnés à l'année, consistant en une remise de 30 % sur le tarif habituel durant le premier trimestre de l'année civile.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré  
à l'unanimité**

- **Décide** d'accepter les nouveaux tarifs ci-dessus,
- **Décide** de mettre en place un tarif préférentiel pour les abonnés à l'année, consistant en une remise de 30 % sur le tarif habituel durant le premier trimestre de l'année civile.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

-----

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire, Jean-Jacques CAMINADE, présente aux conseillers son activité du mois écoulé depuis le dernier conseil municipal :

- Le 22 avril, il a participé au **Conseil d'Administration de l'EHPAD**, au cours duquel Mme FEUILLET a présenté son successeur à la direction de l'établissement, M. LAFONTAINE, qui a pris ses fonctions le 1er mai et dirigera conjointement les EHPAD de Castillonès et de Villeréal.
- Le 24 avril, il a rencontré l'**Architecte des Bâtiments de France** et la propriétaire de l'**immeuble situé au 1 rue Saint-Michel**, à l'angle de la place de la Libération et de la place de la Halle. Il a été convenu de décrépiter la façade et de retirer les climatiseurs existants. Des fissures autour des fenêtres ont également été constatées et devront être prises en compte dans les travaux.
- Le 2 mai, il a reçu M. Guillaume RENAUD, promoteur du **lotissement Beauséjour Haut**, pour faire un point sur l'avancée du projet. Lors de cet échange, celui-ci a proposé de densifier le lotissement en divisant certaines parcelles, afin d'en créer davantage. Une idée similaire avait déjà été présentée par un bailleur social, mais avait été refusée. Le conseil municipal est resté sur la même ligne : à l'unanimité, il a réaffirmé son refus de toute densification du projet.
- Le lundi 5 mai, il s'est rendu à l'**Assemblée Générale de GVA** (organisatrice des marchés du lundi soir), à Montaut, accompagné de Gilles QUÉLENNEC. Pour 2026, GVA prévoit de se désolidariser de la Chambre d'Agriculture et de créer sa propre charte. Une nouvelle association sera créée avec celle de Monflanquin. Ces marchés porteront

désormais le nom de « marchés de producteurs », sans l'appellation « de pays » qui reste liée à la Chambre d'Agriculture.

En soirée, il a participé à la **conférence de presse dédiée au Trail des Plus Beaux Villages de France du 47** dont le départ est prévu samedi 10 mai à Villeréal (voir ci-après Frédéric BAROU).

- Le 6 mai, il a rejoint avec Françoise LAURIÈRE une réunion consacrée aux **frais de fonctionnement des écoles**, à laquelle étaient conviés enseignants, intervenants et élus. Le cas des familles ne réglant pas la cantine a notamment été évoqué. En dépit de l'absence de nombreux maires, il a été convenu que les communes prendraient en charge les frais de cantine des familles défailtantes ainsi que le coût par enfant pour l'année.

Les échanges ont également porté sur les **TAP**, qui risquent d'être supprimés à la prochaine rentrée faute de soutien de l'État. Françoise LAURIÈRE a proposé d'organiser une nouvelle réunion avec l'ensemble des maires concernés afin de décider si les communes souhaitent reprendre les TAP, au prorata du nombre d'enfants concernés. Cette éventuelle suppression poserait problème à Vacances Nature, qui pourrait être contrainte de licencier des animateurs du jour au lendemain. Pour les enfants, cela signifierait un retour à la semaine de 4 jours, avec une prise en charge laissée aux familles.

Enfin, les élus ont abordé la question de la **participation des mairies aux travaux du réfectoire**. Le coût total s'élève à environ 70.000 €. Déduction faite du soutien financier du Fonds d'Aide aux Communes (FACIL), le reste à charge pour Villeréal s'élève à 31.000 €. Après discussion, avec une répartition sur les dix communes, Jean-Jacques CAMINADE a proposé que Villeréal prenne 30 % du reste à charge, ce qui ramène la participation des autres communes à environ 2.000 € chacune. Chaque conseil municipal devra délibérer sur cette proposition.

- Le 7 mai, Jean-Jacques CAMINADE a rencontré, avec Françoise LAURIÈRE, M. CASANA, inspecteur de l'Éducation nationale à Sainte-Livrade, afin de faire un point complet sur la situation des écoles maternelle et élémentaire. Ils ont discuté des difficultés rencontrées par le personnel communal (ATSEM), soumis à une pression importante de la part de certains parents d'élèves. Dans ce contexte, les personnels ont été rappelés à leur devoir de réserve. M. CASANA a décidé de rencontrer les enseignants et les ATSEM, et de recevoir les délégués des parents d'élèves.
- Le 8 mai, il a présidé à la **cérémonie de la Victoire de 1945**. Il remercie les conseillers pour leur présence et salue la remarquable contribution des élèves de la commune qui ont marqué un arrêt au Monument aux Morts lors de l'entraînement pour la Ronde cycliste de l'USEP prévue le 21 juin.
- Le 10 mai, il a donné le départ à Villeréal du **Trail des Plus Beaux Villages de France du 47**, dont l'arrivée a eu lieu à Pujols le 11 mai.
- Le 14 mai, il a rencontré, avec Gilles QUÉLENNEC et Bruno GOURAND, Laurette TESSIER et Nicolas CANDONI, directeurs artistiques du **festival de théâtre Vous Êtes Ici**, pour préparer les aspects logistiques de la manifestation programmée du 2 au 6 juillet 2025.
- Le 15 mai, dans le cadre du nouveau règlement de Signalisation d'Intérêt Local (SIL), il a procédé, avec Gilles QUÉLENNEC et Bruno GOURAND, à l'**enlèvement des**

**panneaux indicateurs** obsolètes ou endommagés sur le Tour de Ville. Ceux qui relèvent de la signalisation locale seront prochainement remplacés par des panneaux harmonisés.

- Le 19 mai, il a effectué avec Françoise LAURIÈRE une visite de la **cantine de l'école maternelle**. À cette occasion, ils ont eu un nouvel échange avec M. CASANA, inspecteur de l'Éducation Nationale, venu rencontrer les enseignants et les ATSEM.
- Le 21 mai, Jean-Jacques CAMINADE et Gilles QUÉLENNEC ont effectué un rendez-vous de chantier avec les entreprises pour la réalisation du nouveau **plancher de la cantine l'école élémentaire** dont les travaux débiteront à la fin mai - début juin pour s'achever le 15 août.

Le même jour, Jean-Jacques CAMINADE a pris part à une réunion en **visioconférence avec TE47 et Vacances Nature** afin d'examiner les modalités de raccordement du centre social Éclats au réseau de chaleur bois. À l'issue des discussions, un accord a été trouvé entre TE47 et Vacances Nature : la participation financière sera indexée sur la consommation énergétique réelle du bâtiment.

Françoise LAURIÈRE a participé une réunion du **Comité de Pilotage du centre social Éclats**, à laquelle étaient représentés la CAF ainsi que la CCBHAP. Le bilan de l'action du centre a été jugé positif.

L'association va refaire une **évaluation de ses activités** – la première depuis quinze ans. À cet effet, elle a adressé des questionnaires aux enfants et aux jeunes adultes, et obtenu un bon pourcentage de retours. Sur cette base, elle va établir un plan d'actions qu'elle mettra en œuvre avant 2026. Elle envisage en particulier des collaborations avec l'association de Land'Art, l'équipe du festival de théâtre Vous Êtes Ici. Elle a également rencontré l'association Ville à Joie qui organise des animations et des temps d'échange et de partage avec les habitants des communes du canton.

L'association signale également qu'elle peut bénéficier d'intervenants ponctuels dans le cadre des **Travaux d'intérêt général (TIG)**.

Gilles QUÉLENNEC fait le point des différentes interventions de voirie et urbanisme réalisées :

- La commune a fait procéder à la matérialisation du sens unique du boulevard Palissy (signalisation au sol et panneaux), et au rafraîchissement du passage piétons du lotissement des Pommiers.
- La fissure du **sol du City Stade**, due à une infiltration d'eau, a été réparée.
- La CCBHAP a réalisé l'enrobé à l'entrée des Riviérettes, permettant ainsi aux Services techniques de créer les plots destinés à accueillir **l'abribus**.
- Il annonce que la **chaussée des voies suivantes a été refaite** : Impasse du fond de la Ville ; rue Saint-Pierre ; tronçon de la rue Saint-James à la rue de la Caserne ; début de la rue Descambis.

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE présente ses actions du mois écoulé :

- Le 18 avril, une après-midi de **jeux sous la Halle** a été organisée pour les enfants des écoles, animée par la ludothécaire d'Éclats, la bibliothécaire et le club d'échecs. Pour couronner cette activité qui a bénéficié d'une belle participation, un goûter a été offert par l'Amicale des Commerçants et la Municipalité.
- Début mai, la municipalité a bouclé et envoyé un dossier de 70 pages en vue de la **réexpertise du label « Plus Beau Village de France »** attribué à notre commune. Les élus du conseil tiennent à remercier le service urbanisme de la Mairie ainsi que l'Office du Tourisme "Cœur de Bastides" pour leur efficacité dans le travail de récupération des documents qui ont permis de constituer ce dossier.
- Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE présente le bilan financier intermédiaire de la saison 2024-2025 des retransmissions de **l'Opéra du Metropolitan** (une soirée reste à retransmettre). Celui-ci est positif, avec une fréquentation en hausse. Il est décidé de reconduire cette prestation pour la saison 2025-2026, dont elle communique la programmation.
- Le 21 mai elle a reçu M. Paul PHILIPPON pour préparer le programme de la **Fête de la Musique** qui aura lieu le 21 juin : trois sets d'une heure animés par trois groupes amateurs différents, auxquels s'ajoutera un temps de karaoké sous la Halle. Pour installer leur matériel, les musiciens devront tenir compte de l'arrivée, le même jour vers 17 heures, de la Ronde Cycliste de l'USEP sous la Halle.
- Pour le programme des journées **Bastides en Fête**, les 25 et 26 octobre, il est prévu d'exposer une sélection de panneaux d'exposition des 750 ans. Isabelle TAUDIERE a contacté M. Daniel DELPECH de Beaumont, et ira choisir une quinzaine ou une vingtaine de ses jeux anciens, qu'il accepte de nous prêter pour le samedi après-midi. Le dimanche coïncide avec un rassemblement de véhicules de collection organisé par l'Amicale des commerçants. Parmi les autres animations, sont prévus un marché de producteurs le dimanche midi avec une possible prestation des Troubadours de Guyenne et en début d'après-midi une randonnée organisée par l'Association des Marcheurs villeréalais. Des visites guidées par l'Office du Tourisme devraient également avoir lieu.

Frédéric BAROU revient sur le **Trail des Plus Beaux Villages de France du 47**, qui a réuni 55 équipes. Le départ de Villeréal s'est fait dans des conditions idéales, et malgré la pluie des deux jours suivants, l'événement a été une belle réussite. L'idée des relais de village en village est à garder, car les familles suivent et assurent une bonne affluence.

Lors de la réunion de débriefing du 22 mai au soir, les organisateurs ont défini les objectifs de la prochaine édition du Trail. En 2026, l'arrivée se fera à Villeréal, qui accueillera une « pasta party » sous sa Halle.

Jean-Pierre LECLAIR remercie la municipalité pour la réfection du passage piéton route de Dévillac à l'entrée du lotissement des Pommiers et signale que le muret de façade de la Mairie aurait besoin d'un coup de nettoyage, ainsi que l'ange situé au sommet du Monument aux Morts.

Jean-Jacques CAMINADE informe le conseil du **retour du festival « De la plume... à la toile »**, créé en 2008 et organisé jusqu'en 2011, relancé cette année, sous l'impulsion d'Albéric DE BIDERAN et de Thibault MARTINEZ-DELCAYROU.

Ce rendez-vous culturel, qui fait dialoguer littérature et cinéma, se tiendra du 20 au 22 août. Trois films adaptés d'œuvres littéraires seront projetés à 17h30 au cinéma Ciné 4 à Castillonès. À l'issue de chaque projection, une rencontre avec les auteurs aura lieu sous la halle de Villeréal

Pour cette première (ré)édition, Villeréal aura le plaisir d'accueillir **Virginie GRIMALDI**, dont le roman *Le parfum du bonheur est plus fort sous la pluie* a été adapté en série ; **Pauline GUÉNA**, autrice de *Une année à la PJ*, qui a inspiré le film *La nuit du 12* ; et **Laetitia COLOMBANI**, autrice et réalisatrice de *La Tresse*.

Une séance de dédicaces conclura les rencontres, lors d'un apéritif convivial organisé sous la halle par l'Amicale des Commerçants et la Municipalité.

Le président de l'Amicale des Commerçants, Jean-Yves LEVEAU, organisera les apéritifs, avec la participation de la Mairie.

Les 17 et 18 octobre, la Municipalité accueillera les **commissions Notoriété et Développement de l'association Les Plus Beaux Village de France**. Entre 25 et 30 maires de communes labellisées sont attendus. Leur séjour nécessitera l'organisation de l'hébergement, des repas et des visites du village, dont les frais resteront à la charge des participants.

Cette rencontre constitue une belle occasion de faire connaître notre commune au sein du réseau national, de partager des expériences entre villages classés, et de renforcer notre attractivité à l'échelle touristique et patrimoniale.

La date du prochain conseil municipal est fixée le mercredi 25 juin à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025**

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>
2025-024	Mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et proposition de grille tarifaire
2025-025	Fixation des nouveaux tarifs des droits de place sur le marché des commerçants non sédentaires

A Villeréal, le 25 Juin 2025

Isabelle TAUDIÈRE

Secrétaire de séance

Jean-Jacques CAMINADE

Le Maire